

ASSEMBLÉE NATIONALE
29 avril 2019

TRANSFORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE - (N° 1802)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL731

présenté par
Mme Chalas, rapporteure

ARTICLE 7

À l'alinéa 11, substituer aux mots :

« du titre I^{er} du statut général des fonctionnaires »

les mots :

« de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.